

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

OCTI/RID/CE/41/6e)/Add.1

25 octobre 2004

Original: Allemand

RID : 41^{ème} session de la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses
(Meiningen, 15-18 novembre 2004)

Objet : Fiche UIC 471-3 O, point 5

Suggestion du Secrétariat

Si la Commission d'experts du RID approuve la version révisée du point 5 de la Fiche UIC 471-3 O, il faudrait également, comme l'a souhaité le Groupe d'experts de l'UIC pour le transport de marchandises dangereuses (Barcelone, 3 et 4 mars 2004), procéder à une modification rédactionnelle légère de la note de bas de page 5) au 1.4.2.2.1 afin d'être indépendant de la date de publication de la Fiche UIC.

Au lieu de « Edition du 1^{er} janvier 2003 » il faudrait indiquer :

« Edition de la Fiche UIC applicable à partir du 1^{er} janvier 2005 ».

Le groupe d'experts de l'UIC pour le transport de marchandises dangereuses (Malmö, 13 et 14 octobre 2004) a modifié le 3^{ème} tiret du point 5.1 « Disposition spéciale 274 » en :

« Disposition spéciale 61 ou 274 ».

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'Office central ne dispose que d'une réserve très restreinte.